



ANNEX 1

**PEACEBUILDING FUND (PBF)
[BURUNDI]**

PROJECT NARRATIVE REPORT – FINAL

REPORT COVER PAGE

<p><i>Recipient UN Organization:</i></p> <p>UNHCR</p>	<p><i>PBF Priority Area (where applicable):</i></p> <p>Appui au règlement des litiges fonciers.</p>
<p><i>Project No.:</i> BDI/F/1</p> <p><i>Project Title:</i> Appui au Règlement Pacifique des litiges Fonciers</p>	<p><i>Report Number:</i> 2</p>
<p><i>Reporting Period:</i></p> <p>Du 01 mars 2007 au 31 octobre 2008</p>	<p><i>Project Budget (PBF):</i></p> <p>700.000 USD</p>
<p><i>List Implementing Partners:</i></p> <p>Commission Nationale des Terres et Autres Biens</p>	<p><i>Project Coverage/Scope:</i></p> <p>L'ensemble du territoire burundais</p>

Abbreviations and acronyms:

CNTB: Commission Nationale des
Terres et Autres Biens

UNHCR : Haut Commissariat des
Nations Unies pour les Réfugiés

Project Duration/Closed Project:

Provide the project duration.

- Le projet a démarré en Mai 2007, pour une durée initiale de 8 mois (de Mai à Décembre 2007).

Report on budget revisions and extensions and provide the new dates.

- Une demande d'extension du projet auprès du siège a été introduite pour continuer la mise en œuvre du projet avec le reliquat des fonds de 2007, jusqu'en fin Mai 2008. Une révision a été faite pour la continuité du projet jusqu'au 31 octobre 2008.

Indicate if the project has been operationally closed during the reporting period.

- Nous confirmons que ce projet a été clôturé depuis le 31 octobre 2008.

Report Formatting Instructions: *We kindly ask that you review the instructions below and follow them in the preparation of your report:*

- Do not put the narrative text into boxes and do not incorporate boxes, graphs, etc into the narrative report.
- Add additional information including charts, graphs, etc. as annexes to the report and clearly reference the annexes using footnotes or endnotes within the body of the narrative.
- Number all sections and paragraphs as indicated below.
- Format the entire document using the following font: 12 point Times New Roman & do not use colours.

1. Purpose

1.1 Provide the main objectives and outputs of the project

L'objectif principal du projet était de renforcer les capacités institutionnelles de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB), particulièrement dans le domaine de la gestion des conflits fonciers, de lui permettre de faire l'état des lieux complets de la situation avec les communautés concernées tout en enclenchant le règlement des conflits pour faciliter l'installation des sinistrés les plus vulnérables.

1.2 Les résultats attendus au terme de l'exécution du projet sont :

- Les capacités institutionnelles de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens sont renforcées, particulièrement dans le domaine de la gestion des conflits fonciers ;
- Un Système de règlement des litiges fonciers basé sur une approche communautaire et favorisant la réconciliation est mis en place et opérationnel ;
- Les règlements fonciers sont initiés simultanément pour permettre aux sinistrés les plus vulnérables (notamment les veuves, les orphelins, les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, etc.) d'accéder à la terre pour leur réinstallation

1.3 Explain how the project relates to the PBF Priority Plan (where applicable)

Depuis 2002, le retour des réfugiés burundais exerce une pression sur la question des terres. La majorité des litiges fonciers au Burundi concerne les rapatriés qui, à leur retour, retrouvent leurs propriétés détruites ou pour la plupart des cas, occupées par d'autres. Cette situation est une source potentielle de conflit, susceptible d'être exacerbée par des tensions si elle ne trouve pas de réponse. Le règlement des litiges fonciers liés à la réinstallation des sinistrés les plus vulnérables reste par conséquent une condition pour la paix.

La stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la Consolidation de la paix au Burundi englobe parmi ses domaines de priorité, la « Réintégration des populations affectées par la guerre et autres sinistrés ». Cette stratégie vise à contribuer à ce que les populations burundaises affectées par la guerre et autres populations sinistrées soient intégrées de manière durable et pacifique dans leur environnement d'origine.

1.4 Indicate the main implementing partners, their roles and responsibilities, and their interaction with the Recipient UN Organizations

La *Commission nationale des terres et Autres Biens* (CNTB) a été désignée pour assurer la mise en œuvre, la gestion et l'administration du projet. La CNTB a pour rôle et responsabilités de :

- Développer des plans de travail détaillés pour l'exécution du projet ;
- Coordonner la mise en œuvre des activités ;
- Administrer les transactions du projet ;
- Préparer et réviser les budgets, demandes de paiements et d'achats ;
- Coordonner l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- Préparer les rapports financiers et narratifs.

L'UNHCR assure la gestion des fonds alloués au projet, ainsi que toute transaction financière. Conjointement, l'UNHCR fournit des services administratifs et informe la CNTB sur les procédures de gestion tout en lui fournissant une assistance technique et programmatique pour appuyer la mise en œuvre du projet.

2. Resources

Financial Resources:

2.1 Provide information on other funding resources available to the project, if applicable.

Pour l'exercice 2008, la CNTB a reçu des financements du Gouvernement Burundais (600,000 USD) pour assurer les charges salariales, les frais de fonctionnement et l'enregistrement des litiges fonciers, ainsi que du PNUD (22,500 USD) pour l'équipement bureautique et les activités de sensibilisation.

2.2 Provide details on any budget revisions approved by the appropriate decision-making body, if applicable.

Le budget affecté est resté tel qu'il a été approuvé initialement. Une demande d'extension du projet auprès du siège a été soumise pour demander une prolongation de la période de mise en œuvre du projet avec le reliquat des fonds de 2007, jusqu'en fin Mai 2008. Une deuxième révision a été faite pour permettre la continuité du projet jusqu'en octobre 2008

Human Resources:

2.3 National Staff: Provide details on the number and type (operation/programme)

- 23 cadres permanents au niveau de la coordination nationale dont: 3 membres de bureau, 4 Présidents de sous-commissions, 17 Présidents de délégations provinciales (il y a un seul membre assure en même temps la présidence d'une sous-commission et la présidence d'une délégation provinciale).
- 82 Personnels d'appui aux opérations dont: 8 cadres d'appui ¹ (chef de service administratif et financier, chargé de la communication, chargé de la cellule informatique,

¹ Deux postes de conseillers juridiques sont à pourvoir en supplément.

chargé de la cellule des approvisionnements, Chef comptable, Comptable adjoint et deux Conseillers juridiques) et un ensemble de contractuels dont 7 secrétaires, 1 archiviste, 17 Conseillers techniques des provinces, 1 standardiste, 5 chauffeurs, 22 plantons, 21 gardiens.

- 601 personnels non permanents : 85 membres de la délégation provinciale, 516 collaborateurs communaux. L'ensemble de ce personnel non permanent a visé à renforcer l'équipe de la CNTB sur terrain.

2.4 *International Staff: Provide details on the number and type (operation/programme)*

La CNTB n'a aucun expatrié (staff international) parmi son personnel

3. Implementation and Monitoring Arrangements

3.1 *Summarize the implementation mechanisms primarily utilized and how they are adapted to achieve maximum impact given the challenging operating context.*

Pour atteindre un maximum d'impact, la CNTB a dû favoriser la médiation entre les parties en conflit. Compte tenu de la sensibilité de sa mission, elle opte de concilier le droit, l'équité et la cohabitation pacifique. Par conséquent, elle a favorisé une approche participative qui implique la confrontation des parties en litige pour une meilleure résolution des conflits.

La CNTB a enregistré 10.771 dossiers fonciers dans toutes les provinces du Burundi depuis le début des activités (en mai 2007) jusqu'en octobre 2008. L'enregistrement des litiges fonciers se fait de manière continue.

3.2 *Provide details on the procurement procedures utilized and explain variances in standard procedures.*

La CNTB a utilisé les procédures de l'UNHCR en vigueur :

- Les achats dont les montants sont entre 500 à 5.000 USD peuvent être effectués par la CNTB moyennant la justification de 3 proforma.
- Les achats dont les montants se situent entre 5.000 à 20.000 USD peuvent être effectués par la CNTB en collaboration avec l'UNHCR, et ce, après un appel d'offres formel.
- Tous les achats de plus de 20.000 USD doivent être effectués par le bureau Supply Management Services (SMS) de l'UNHCR ou par achat local à travers le comité local d'achat (CLA) de l'UNHCR-Bujumbura.

3.3 *Provide details on the monitoring system(s) that are being used and how you identify and incorporate lessons learned into the ongoing project.*

Le volume des conflits enregistrés demeure élevé au Burundi et le processus de médiation est long (mais reste la meilleure approche pour avoir des bons résultats). Durant les premières phases du projet (Mai – Décembre 2007), la CNTB avait consacré une grande partie de ses activités sur son établissement, sur la mise en place de sa capacité opérationnelle et sur l'évaluation de l'état des lieux pour connaître l'ampleur de la problématique foncière au Burundi. L'année 2008 a été une période plus opérationnelle. La CNTB a acquis tout ce dont elle avait

besoin pour une meilleure gestion des règlements des litiges fonciers et atteindre les objectifs fixés.

3.4 Report on any assessments, evaluations or studies undertaken.

La CNTB a effectué des visites de reconnaissance sur l'ensemble du pays pour évaluer les litiges fonciers et préparer une enquête participative. A cet effet, environ 19.134 hectares illégalement attribués/acquis ont été répertoriés dans 16 provinces sur les 17 (excepté Bujumbura Mairie).

La CNTB a recruté un consultant pour l'aider à rédiger un guide méthodologique pour la récupération des terres irrégulièrement attribuées. Cet outil permet à la CNTB de classer les litiges fonciers en un système cohérent avec la réalité sur le terrain.

4. Results

4.1 Provide a summary of project progress in relation to planned outcomes and outputs; explain any variance in achieved versus planned outputs during the reporting period.

La dotation à la Commission des bureaux (contribution du Gouvernement) et des moyens financiers suffisants pour le renforcement de ses capacités, lui ont permis effectivement de réaliser les tâches lui confiées. Le progrès accompli à ce niveau vis à vis du résultat attendu est jugé satisfaisant.

Le règlement des conflits fonciers des sinistrés les plus vulnérables (notamment les veuves, les orphelins, les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, etc.) ont permis à ces derniers d'accéder à leurs terres et à s'installer.

4.2 Report on progress made toward the achievement of specific medium-term outcomes of the project as a result of the achieved short-term outputs during this reporting period.

Résultat spécifiques 1 : Les capacités institutionnelles de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens sont renforcées, en particulier dans le domaine de la gestion des conflits fonciers.

Réalisations :

Sur le plan de matériel et équipements :

- cinq (5) véhicules légers (Toyota Hilux) ont été achetés par le bureau de l'UNHCR au Burundi et remis officiellement à la CNTB pour renforcer sa capacité logistique.
- dix (10) ordinateurs avec accessoires, des mobiliers de bureau, des équipements audiovisuel (1 radio magnétophone, 5 appareils photo numérique, scanner, 3 cameras et 1 rétroprojecteur) ont été achetés directement par la CNTB.

Les membres de la CNTB ont reçu les formations suivantes :

- formation sur les outils de règlement pacifique des litiges

- formation sur les instruments légaux disponibles dans le pays en matière de gestion foncière.
- Formation de base sur la Communication Non-Violente comme outil de gestion de conflits
- Formation approfondie sur la Communication Non-Violente comme outil de gestion de conflits
- Formation d'immersion sur la Communication Non-Violente comme outil de gestion de conflits.

Les trois premières formations ont été dispensées aux membres des délégations provinciales tandis que les deux premières ont été dispensées aux Conseillers techniques

Des campagnes de sensibilisation sur la problématique foncière ont été organisées dans six provinces du pays où il y a des concentrations de populations des rapatriés (Makamba, Kirundo, Rutana, Karusi, Gitega, Cankuzo) et dans 26 communes.

Résultat spécifique 2 : Un Système de règlement des litiges fonciers basé sur une approche communautaire et favorisant la réconciliation est mis en place.

Réalisations :

La réalisation du résultat attendu s'était faite en 3 étapes :

1. Visite de reconnaissance de terrain,
2. Réalisation d'une enquête participative afin d'identifier les terres irrégulièrement/illégalement acquises en vue de les récupérer dans le domaine de l'Etat.
3. Rédaction d'un guide méthodologique pour la récupération des terres irrégulièrement acquises.

Résultats spécifiques 3 : Le règlement des contentieux fonciers en cours est simultanément initié pour permettre aux sinistrés les plus vulnérables (notamment les veuves, les orphelins, les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, etc.) d'accéder à la terre pour leur réinstallation.

A ce niveau, les activités ont été axées sur des campagnes de sensibilisation à travers des rencontres, des médias et des affichages.

Des ateliers de sensibilisation sur la problématique foncière ont permis un débat inclusif et ouvert entre les représentants de l'administration provinciale et communale, les représentants des rapatriés, les représentants des déplacés intérieurs, les représentants des Bashingantahe², les représentants des Batwa³ et les représentants des associations œuvrant dans la résolution des conflits.

La CNTB est restée soucieuse de faire connaître auprès de ces leaders communautaires et de la population, son mandat, ses compétences, sa structure et son fonctionnement. Les principales discussions ont porté sur le cadre général de la question foncière et plus particulièrement sur le droit d'accès à la terre, les mécanismes d'acquisition d'une propriété foncière et la problématique foncière à travers la législation burundaise.

² Chefs coutumiers

³ Ethnie minoritaire au Burundi

4.3 ***Report on the key outputs achieved in the reporting period including # and nature of the activities (inputs), % of completion and beneficiaries.***

Résultat spécifiques 1 : Renforcement des capacités institutionnelles de la CNTB (100% de réalisation) :

(1.1). Acquisition de Matériel

- cinq (5) véhicules légers (Toyota Hilux),
- dix (10) ordinateurs avec accessoires, 1 scanner, des mobiliers de bureau, équipements audio-visuel (1 radio magnétophone, 5 appareils photo numérique, scanner, 3 cameras et 1 rétroprojecteur) ;
- création de la base de donnée ;

(1.2). Formation :

- 5 formations à l'intention des 23 Membres de la CNTB et des 5 Cadres d'appui
- 3 formations à l'intention des 85 membres des 17 délégations provinciales.
- 1 formation à l'intention des 17 Conseillers techniques des provinces

Résultats spécifique 2 : Un système de règlement des litiges fonciers basé sur une approche communautaire et favorisant la réconciliation et la cohabitation (100 % de réalisation).

(2.1). Des spots et émissions de sensibilisation ont été régulièrement produits et diffusés :

- la production et la diffusion des spots pendant 4 mois à raison de 6 fois par semaine sur 3 stations de radio: Isanganiro, RPA et Bonesha FM ;
- la production de 4 émissions sur le processus de règlement des conflits et sur la gestion foncière des terres domaniales ;
- Publication des données (en Français -Kirundi) sur le règlement des conflits fonciers dans les journaux (le *Renouveau* et *Ndongezi*) ;
- la production et la diffusion de 12,900 affiches (distribuées dans toutes les communes) et de 1,000 livrets sur les activités de la Commission deux ans après sa création ;
- Production de 30,000 dépliants (Français- Kirundi), distribués dans tout le pays ;
- La production de 1,000 guides du rapatrié (en Kirundi).

(2.2). Enquête participative sur l'identification des terres (100% des activités achevées) illégalement attribuées/acquises :

- Une enquête participative portant sur l'identification des terres illégalement attribuées (en décembre 2007) ;
- La vérification des documents d'attribution de ces terres a été faite au mois d'août 2008 dans 16 des 17 provinces du pays (à l'exception de la mairie de Bujumbura) ;

(2.3). Avec le règlement des conflits fonciers afin de réduire les tensions dans les communautés. Sur 3073 dossiers réglés :

- 576 (18,75%) ont été résolus à l'amiable ;
- 1.509 (49,10%) ont été réglés par la commission ;

- 634 (20,63%) sont clôturés et réorientés ailleurs ;
- 354 (11,52%) ont été clôturés par irrecevabilité.

Résultat spécifique 3 : Le règlement des litiges fonciers pour permettre aux sinistrés les plus vulnérables (notamment les veufs, les orphelins et les personnes vivant avec le VIH/SIDA etc.) d'accéder à la terre pour leur réinstallation (100% des activités réalisées) :

- (3.1). Identification des sinistrés sans terres afin de pouvoir les réinstaller : 134 ménages ont été identifiés et installés en commune Mabanda (province de Makamba) et 95 ménages en commune Mishiha (province de Cankuzo) ;
- (3.2). Identification des personnes les plus vulnérables sans terres afin de les réinstaller : 23.525 sinistrés plus vulnérables ayant récupéré leurs terres après règlement des conflits.

4.4 *Explain, if relevant, delays in project implementation, the nature of the constraints, lessons learned in the process and actions taken to mitigate future delays.*

Principales contraintes :

- La commission a enregistré un effectif très élevé des conflits fonciers mais elle n'a pas de assez moyens suffisants pour les régler dans l'urgence (CNTB ne dépasse pas deux semaines de terrain par mois) ;
- Perte importante de temps du fait que la plupart des parties en conflits ne disent pas la vérité au départ dans l'espoir de gagner le procès ;
- Le rapatriement massif qui pose des problèmes d'accueil et de réinstallation.

Leçons apprises

- L'efficacité des membres de la CNTB dans le processus de règlement des conflits grâce à la formation et la sensibilisation de la population ont eu un impact positif sur la résolution des conflits ;
- La rapidité dans le règlement des conflits (la moyenne des dossiers réglés et exécutés est arrivée à 426 dossiers par mois vers la fin du projet alors qu'avant la formation, la moyenne était de 94 dossiers par mois) ;
- La plupart des bénéficiaires du projet font confiance à la CNTB, collaborent étroitement et viennent vers la Commission grâce à la sensibilisation alors qu'avant, ils étaient réticents.

Impacts du projet

- Plus les personnes formées connaissent leur devoir et responsabilité, plus elles sont engagées dans le processus et plus des conflits sont résolus.
- Les terrains récupérés permettront à la CNTB de servir les personnes sans terres afin qu'elles soient réinstallées ;
- Les sinistrés pour lesquels les conflits sont réglés sont aussitôt réinstallés et cohabitent pacifiquement.

4.5 *List the key partnerships and collaborations, and explain how such relationships impact on the achievement of results.*

Le projet a bénéficié des différents organes de coordination et suivi mis en place, à savoir le Comité de Pilotage Conjoint et le Comité Technique de Suivi.

1. **Le Comité de Pilotage Conjoint** est chargé de l'orientation stratégique, du contrôle, ainsi que de la prise de décisions concernant l'affectation des fonds reçu du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Ses fonctions principales sont, entre autres :

- Examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ;
- Approuver les projets présentés au Comité et affecter des ressources requises ;
- Examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact.

Il est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, ci-après dénommé le RESG, et est appuyé par un Groupe d'Experts ainsi qu'un Secrétariat Permanent qui forment le Bureau d'Appui.

2. **Le Comité Technique de Suivi** est composé des représentants du gouvernement, des agences des Nations Unies et des ONGs. Il est établi pour superviser et assurer le suivi du projet. Il approuve les plans de travail, assure le suivi régulier des performances, le règlement de tout différends qui peuvent survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre des projets.

Des rencontres périodiques de coordination ont été conduites à travers ces différents comités et ont permis des échanges d'information et d'expérience entre les différents intervenants chargés de mettre en œuvre les projets visant la consolidation de la paix dans le pays.

Ces rencontres ont également permis de créer une synergie dans la recherche des solutions à la problématique foncière au Burundi. Le partage d'information a permis de déboucher sur une véritable complémentarité entre les intervenants, et d'éviter les duplications des activités et des ressources.

5. Future Work Plan

Summarize the projected activities and expenditures for the following reporting period (01 January -31 December 2009), indicating any major adjustments in strategies, targets or key outcomes and outputs planned.

Ce projet a été clôturé le 31 octobre 2008